

**snipoot**  
Scientifiques

## GRUPE DE TRAVAIL SUR

# LE RECLASSEMENT SUITE À UNE INAPTITUDE

Dans le cadre du groupe de travail sur le reclassement suite à une inaptitude, une séance plénière avec les organisations syndicales qui siègent au comité technique ministériel s'est tenue le jeudi 16 juin.

Elle a été présidée par Jean-Philippe LEGUEULT, adjoint à la directrice des ressources humaines du ministère de l'intérieur. Étaient présents, le SNIPAT (Georges KNECHT, Xavier DEPECKER, Laurence GUIDINI), UNSA police, Alliance, Unité SGP, FO préfecture.

En préambule, le SNIPAT a fustigé **le manque de prise en compte de la pénibilité et des risques des métiers de la filière de la police scientifique**. Depuis plusieurs années, le SNIPAT constate que de nombreux collègues sont **usés par la dureté des astreintes** effectuées dans des services souvent en sous effectif (moins de quatre agents), en particulier en sécurité publique.

Le secrétariat général, s'il n'ignore pas la pénibilité et les risques des métiers de la filière active (nous avons mentionné en particulier les collègues dans les brigades de police secours ou les BAC), ignore en revanche la fréquence élevée des astreintes, la disponibilité à l'égard du service public, le rapport à la mort très présent (assistance photographique à autopsies, interventions ...), les scènes traumatisantes, avec notamment la présence d'enfants, le contact avec les victimes ou proches des victimes, la manipulation de produits chimiques dangereux et les situations de danger lors des déplacements notamment comme travailleur isolé (80% des interventions en sécurité publique) et d'autant que **ces déplacements sont réalisés dans un un triple contexte actuellement :**

- **AGGRAVATION DU CONTEXTE TERRORISTE CIBLANT LES POLICIERS**
- **AGGRAVATION DU CONTEXTES ANTI-POLICE**
- **DÉLINQUANTS QUI N'ONT PLUS PEUR DE S'EN PRENDRE PHYSIQUEMENT AUX POLICIERS**

Des collègues, de plus en plus nombreux, **déchantent très rapidement** après leur arrivée en police scientifique et sont amenés à envisager **une sortie de la filière malgré leurs convictions et l'intérêt pour le métier**.

Face à ces difficultés certains collègues font le choix de déposer des demandes de rupture conventionnelle comme alternative à un inévitable reclassement pour inaptitude. Il est déplorable de constater que l'administration tarde à répondre à ces demandes.

**Le SNIPAT considère qu'il s'agit d'une forme de reclassement (mais dans le secteur privé) et que l'administration devrait user de bon sens dans leur traitement.**

**Xavier DEPECKER**  
Secrétaire National en charge  
des scientifiques  
07 77 80 51 18  
pts@snipat.com

**Guillaume GROULT**  
Adjoint  
06 78 40 53 87  
pts.idf@snipat.com

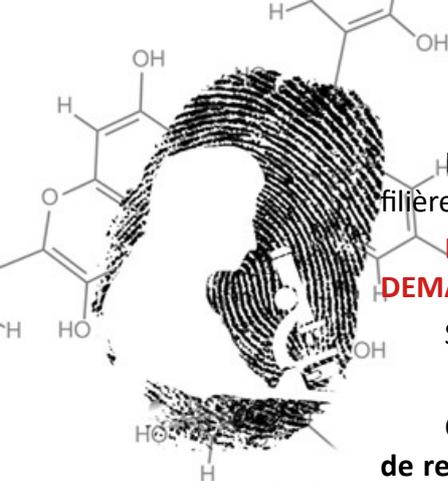
**Michel LORENTZ**  
Adjoint  
06 64 65 89 36  
pts.est@snipat.com



 **snipat PTS**  
(groupe privé)

[www.snipat.com](http://www.snipat.com)

 **#SNIPATPTS**



Les chiffres présentés par le secrétariat général attestent de cette spécificité de la filière scientifique.

**EN 2020, SUR ONZE COLLÈGUES DU RESSORT DU PÉRIMÈTRE POLICE AYANT DEMANDÉ UN RECLASSEMENT, TROIS ÉTAIENT DES POLICIERS SCIENTIFIQUES.**

Sur les 12 mises à la retraite d'office, un collègue était un policier scientifique.

Ces réunions de concertation doivent aboutir à l'établissement d'**un guide commun de reclassement destiné aux services de RH** pour l'ensemble des agents du ministère de l'intérieur.

Il a été demandé à ce que ce guide soit **le plus concret et le plus compréhensible possible** afin qu'il puisse servir de mode d'emploi aux services et aux agents concernés.

Le guide précisera les textes de loi, les conditions et avis requis, les modalités de saisine, les étapes de la constitution du dossier, les modalités du plan de préparation au reclassement (PPR), les instructions aux services RH ...

Le PPR est établi par le service RH, le service d'accueil et l'agent concerné.

Monsieur LEGUEULT a fait un point concernant **les travaux sur une indemnité compensatrice.**

Il a avancé qu'elle concernerait les ex-actifs de la police nationale et qu'il y avait des échanges en cours avec la DGAFP sur le sujet. **Il nous a expliqué qu'il y avait un fort delta de perte de salaire pour nos collègues actifs, mais que cette problématique n'existait pas pour les autres corps de la police nationale.**

**NOUS AVONS RAPPELÉ QUE LES PRIMES DES POLICIERS SCIENTIFIQUES REPRÉSENTENT APPROXIMATIVEMENT UN TIERS DE LEUR SALAIRE. LE RECLASSEMENT GRADE POUR GRADE, SE FAIT À INDICE ÉGAL MAIS NOS PRIMES, PLUS IMPORTANTES QUE CELLES DE NOS COLLÈGUES ADMINISTRATIFS, OBLIGENT LES RH DU MINISTÈRE À « FORCER » SUR L'IFSE POUR COMPENSER LA PERTE DE SALAIRE.**

Au sein de notre ministère, il sera probablement possible de maintenir le salaire des agents, mais la bascule de l'ISSPTS en IFSE aura un impact sur la pension civile. Par contre et pour avoir vu des exemples concrets, le reclassement dans un autre ministère ne permet pas de garantir le maintien du salaire.

**Nous avons donc demandé à ce que la DRH saisisse la DRCPN pour établir des simulations qui nous seront communiquées, et en cas de perte de salaire avérée, qu'elle élargisse l'indemnité compensatrice aux policiers scientifiques.**

**snipat**  
Scientifiques

**Xavier DEPECKER**  
Secrétaire National en charge  
des scientifiques  
07 77 80 51 18  
pts@snipat.com

**Guillaume GROULT**  
Adjoint  
06 78 40 53 87  
pts.idf@snipat.com

**Michel LORENTZ**  
Adjoint  
06 64 65 89 36  
pts.est@snipat.com

